



Après deux cdd mon employeur ne veux pas me payer la prime de pré

Par **ludovic38150**, le **02/03/2011** à **22:52**

Bonjour, j'ai travaillé dans une entreprise pendant 11 mois. durant cette période j'ai cumulé deux CDD. pour la 1^{ère} période mon employeur m'a proposé de me prolonger mon CDD. (de me faire un avenant). lorsque ma deuxième période est arrivée à terme; mon employeur m'a proposé une modification de mon deuxième contrat pour me prolonger d'un mois . il voulait que je lui rapporte mon deuxième contrat de travail pour modifier les dates. J'ai refusé je suis donc parti de l'entreprise .A ce jour mon employeur refuse de me donner la prime de précarité .
Ma question est : [fluo]A t'il le droit ?[/fluo]

Par **pepelle**, le **04/03/2011** à **13:32**

Non. Vous êtes parti à la fin normale du deuxième cdd puisque vous avez refusé de signer une modification de date, donc il vous doit la prime (sous réserve que ce contrat soit éligible à la prime bien sûr)